

COMITÉ MIXTE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

2 décembre 1987

P R O C È S - V E R B A L

1. Transfert de la direction générale de la commercialisation des céréales au ministère de l'Agriculture:

En réponse à une demande de la partie syndicale, la direction indique que le transfert de la direction générale de la commercialisation des céréales au ministère de l'Agriculture prendra effet le 1^{er} avril 1988. Il est prévu que 27 années-personnes seront transférées. Les titulaires de ces postes auront le choix de se déplacer avec leur poste au ministère de l'Agriculture ou de rester au MAE pour y occuper un autre poste. Un rapport portant sur les dispositions qui font actuellement l'objet de négociations entre le ministère des Affaires extérieures (MAE) et le ministère de l'Agriculture sera publié en temps et lieu. La partie syndicale est informée que ce transfert d'années-personnes (A-P) ne comptera pas aux fins du calcul des réductions globales prévues pour la prochaine année financière.

2. Réaménagement des effectifs/réduction des années-personnes (A-P) pour l'année financière 1988:

La partie patronale indique qu'il n'y a eu aucune mise en disponibilité depuis la dernière réunion du CMAE. Le ministère s'efforce activement de réaffecter deux employés déclarés excédentaires. La partie syndicale est informée que les paiements forfaitaires ont connu beaucoup de succès et que des démarches ont été faites auprès du Conseil du Trésor pour reconduire ce programme à la prochaine année financière.

Au cours de l'année qui vient, il est prévu que 65 années-personnes seront touchées. Bien que les zones cibles au sein de l'organisme n'aient pas encore été déterminées, la partie syndicale est assurée que toutes les mesures seront prises pour aider les employés touchés.